



L'essentiel & plus encore

Info stat

Les retraites du régime des salariés agricoles en 2015

Bagnole, le 3 mai 2016

Bilan démographique et financier

Au cours de l'année 2015, en France métropolitaine, 126 576 nouveaux retraités ont liquidé une pension au régime des salariés agricoles.

Fin 2015, 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite auprès du régime des salariés agricoles, en progression de + 0,2 % en un an. Cette population augmente sous l'effet de la prise en compte, en tant que pensionnés salariés agricoles, des bénéficiaires du versement forfaitaire unique (VFU) qui perçoivent leur retraite sous forme de rente.

Les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 12 875 euros bruts, un montant en progression de + 1,1 % en un an.

L'âge moyen de départ à la retraite s'établit à 62 ans et 7 mois, en progression de 9 mois par rapport à 2014

En 2015, 126 576 nouveaux retraités ont liquidé une pension au régime des salariés agricoles (SA), en progression de + 3,9 % en un an. Cette évolution est consécutive à la hausse des départs avant l'âge légal, dans le cadre du dispositif de départ anticipé pour carrière longue.

Les titulaires de droits personnels représentent 72,4 % de l'ensemble de nouveaux retraités. L'âge moyen de ces retraités est de 62 ans et 7 mois, en augmentation de 9 mois en un an.

Parmi les nouveaux retraités, 34 889 personnes bénéficient d'une retraite de droit dérivé, un effectif en augmentation de + 13,4 % en un an.

Les nouveaux retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 849 euros bruts.

Le nombre de retraités salariés agricoles est en légère augmentation

Fin 2015, 2,5 millions de retraités relèvent du régime des salariés agricoles. Cet effectif augmente de + 0,2 % par rapport à fin 2014, sous l'effet de la prise en compte, en tant que pensionnés salariés agricoles, des bénéficiaires du versement forfaitaire unique qui perçoivent leur retraite sous forme de rente. La population de retraités est majoritairement féminine (51,1 %). L'âge moyen des bénéficiaires d'une retraite est de 75,4 ans. En moyenne, les femmes retraitées sont âgées de 76,9 ans, contre 73,9 ans pour les hommes.

Les titulaires de droits personnels représentent 1 926 160 personnes, soit 76,8 % de l'ensemble de retraités, dont 158 546 personnes bénéficient également d'un droit dérivé. Le nombre de retraités qui perçoivent uniquement des droits dérivés est de 581 577, soit 23,2 % de l'effectif total.

La durée de carrière accomplie par les salariés dans le régime agricole est en moyenne de 36,7 trimestres. Parmi les retraités du régime des salariés agricoles, 93,0 % sont polypensionnés.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnole Cedex	1/2

Au sein des retraités salariés agricoles, seuls 99 797 assurés ont validé plus de 150 trimestres au régime SA. Cet effectif est en augmentation de + 2,9 % en un an. Cette hausse s'explique principalement par l'arrivée des retraités à carrière complète ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite, plus nombreux qu'au 31 décembre 2014.

Le montant annuel moyen des pensions perçues par les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles augmente de + 1,1 %

Au 31 décembre 2015, les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 12 875 euros bruts au titre des droits propres, éventuellement complétés de droits de réversion, en progression de + 1,1 % en un an.

La pension annuelle moyenne des retraités salariés agricoles bénéficiaires d'un droit propre, éventuellement complété d'un droit de réversion, est de 2 270 euros bruts, en baisse de - 0,6 % en un an. Cette diminution est consécutive à l'intégration des bénéficiaires d'un versement forfaitaire unique parmi les pensionnés salariés agricoles et au mode de paiement, en rente, des pensions de VFU. Par leur faible montant, elles contribuent à faire baisser la retraite annuelle moyenne de l'ensemble des retraités.

La pension moyenne des retraités au régime des salariés agricoles est proportionnelle à la durée de carrière. Les retraités polypensionnés bénéficiant d'un droit personnel ont une durée de carrière moyenne de 35 trimestres dans ce régime et perçoivent une retraite annuelle moyenne de 2 410 euros bruts.

Définitions :

Droit personnel ou droit propre : droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.

Droit de réversion ou droit dérivé : avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.

Montants de pensions : somme des montants de pensions de droit propre, de réversion et des avantages complémentaires.

Versement Forfaitaire Unique (VFU) : Lorsque le montant annuel de la retraite est inférieur à un montant fixé annuellement, la retraite n'est pas servie mensuellement mais fait l'objet d'un versement unique sous forme de rente égal à quinze fois le montant annuel de la retraite. La dérogation temporaire au principe du versement forfaitaire unique prévue aux articles L.351-9 et R.351-26 du code de la sécurité sociale (lettre ministérielle du 26/04/2013) a un impact sur les effectifs de droits personnels et sur l'ensemble des retraités. En effet, les VFU étaient habituellement comptabilisés une seule fois au moment du paiement du versement unique. Depuis le troisième trimestre 2013, ils font partie intégrante du stock de retraités.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/2